ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur BEL Alexis, Bernard, Raymond
Né le 25 Janvier 1996 à Montpellier (France)
De nationalité française
Demeurant 6 Rue du Lantissargues – APT B15-34070 Montpellier

Ci-après dénommé dénommée « L'Apporteur »
D'une part,

ET

La Société ABL Invest Holding
Société par Actions simplifiée au capital de 71 000 euros
Siège social 6 Rue du Lantissargues – APT B15 -34070 Montpellier

Ci-après dénommée « La Société Bénéficiaire »
D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - APPORT

L'Apporteur, soussigné de première part, apporte à la Société Bénéficiaire, sous les conditions et garanties ci-dessous stipulées, ce qui est accepté par BEL Alexis, Bernard, Raymond, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

Description des biens apportés

La pleine propriété de 100 actions de la société ABLABS CONSULTING, SASU au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 6 Rue du Lantissargues –APT B15 - 34070 Montpellier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le N° B 981 352 107, représentant 100 % du capital et des droits de vote de ladite société.

Cette société a pour objet directement ou indirectement en France et en tous pays :

- La fourniture des services de développement, programmation et ingénierie informatique, de conseil et de formation dans le domaine du numérique

- La création, l'hébergement et l'exploitation de services informatiques et logiciels, leur commercialisation en Europe et dans le monde entier ;

- La mise à disposition de personnel dans le cadre de missions de courte ou longue durée pour le développement de solutions logicielles, ou de missions d'expertise technique, de formation ou de conseil ;

- L'achat revente de produits et infrastructures techniques et logicielles,

Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, I 'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, I 'installation, I 'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers,

Se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci- dessus

Elle a clôturé son dernier exercice social le 31 mars 2024.

Les comptes au 31 mars 2024 font apparaître
Des produits d'exploitation d'un montant de 97 303 euros,
Un résultat de l'exercice d'un montant de 56 175 euros,
Des capitaux propres d'un montant de 100 euros.

Les droits sociaux apportés ne sont grevés d'aucun gage, nantissement, clause d'inaliénabilité ou autre empêchement quelconque ou restriction au droit de propriété plein et entier. Ils ne font pas l'objet de séquestre ou de saisie.

L'apport des droits sociaux de la société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés, net de tout passif, est fait sous les garanties ordinaires et de droit en la matière.

Constitution et vie de la société ABLABS CONSULTING

La société ABLABS CONSULTING **a été valablement** constituée et existe conformément au droit français.

Elle n'est pas en état de cessation des paiements. Elle n'a jamais fait l'objet de procédure collective, de redressement ou liquidation judiciaire, ni de procédure d'alerte.

Le capital est intégralement libéré et non susceptible d'appel de fonds.

Elle dispose de toutes les autorisations nécessaires pour exercer ses activités.

Comptes sociaux

Les principes de droit français relatif à l'établissement des comptes annuels ont été appliqués et respectés par la société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés.

Les comptes annuels ont été régulièrement approuvés et ne font l'objet d'aucune réserve.

Ils donnent une image fidèle et sérieuse de la société ABLABS CONSULTING à cette date.

Engagements hors bilan

La société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés n'a donné aucune garantie, caution ou aval et il n'existe aucun engagement hors bilan de quelque nature que ce soit.

Plus généralement, il n'existe aucun engagement, de quelque nature que ce soit, mettant à la charge de la société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés une obligation ou une charge excédante, par sa durée ou son ampleur, le cours habituel des affaires.

Police d'assurances

La société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés est convenablement et suffisamment assurée et est à jour du paiement de ses primes. Aucun fait ou litige n'est, à la connaissance de l'apporteur, de nature à remettre en cause la garantie des assureurs.

ARTICLE 2 - REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à 70 000 euros, il sera attribué à l'Apporteur 1 000 actions nouvelles de soixante et onze euros chacune, entièrement libérées de la Société ABL Invest Holding, émises au pair, à titre d'augmentation de capital.

ARTICLE 3 - CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport objet du présent contrat ne sera définitif qu'après approbation de l'évaluation de l'apport, agrément de l'apporteur conformément aux statuts de la société bénéficiaire des apports et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par décision de l'associé unique, qui devra intervenir au plus tard le 31 octobre 2024.

ARTICLE 4 - REGIME JURIDIQUE ET FISCAL DE L'APPORT

4-1 Régime juridique

L'apport objet du présent contrat constitue un apport pur et simple soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu à l'article L 225-147 du Code de commerce.

4-2 Régime fiscal

Droits d'enregistrement

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives ci-dessus définies, l'apport objet du présent contrat sera enregistré gratuitement dans les conditions prévues à l'article 810-I du Code général des impôts.

Fiscalité et déclarations de l'Apporteur

Il est rappelé que l'apport objet du présent contrat bénéficie automatiquement du report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des Impôts.

ARTICLE 5 - ELECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

L'Apporteur : 6 Rue Lantissargues – 34070 Montpellier

La Société Bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

ARTICLE 6 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par la loi que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

ARTICLE 7 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Réglementation sociale de la société **ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés**

La société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés s'est conformée, jusqu'à ce jour, à la réglementation sociale qui lui est applicable.

Elle a établi l'ensemble des déclarations sociales obligatoires et a procédé au règlement de l'ensemble des cotisations dues aux différents organismes sociaux français. Elle est valablement affiliée à l'ensemble des organismes sociaux dont elle relève.

Réglementation fiscale

La société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés s'est conformée, jusqu'à ce jour, à la réglementation fiscale qui lui est applicable et a acquitté tout impôt, taxe, droit, charge ou constitué des provisions correspondantes si ceux-ci ne sont pas exigibles.

Participation dans d'autres sociétés

La société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés ne détient aucun titre de participation dans d'autres sociétés.

Gestion de la société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés

Il n'y a pas eu de changement important affectant la situation financière ou commerciale de la société ABLABS CONSULTING dont les titres sont apportés depuis la clôture des derniers comptes annuels, qui ont été régulièrement communiqués à la Société Bénéficiaire, qui le reconnaît.

L'Apporteur s'engage à dédommager la Société Bénéficiaire de tout préjudice qu'elle pourrait subir résultant :

- De tout passif non comptabilisé ou insuffisamment provisionné dans les comptes au 31 mars 2024 ou de toute augmentation d'un poste de passif par rapport auxdits comptes, pour autant que ledit passif ait une cause ou une origine antérieure au 31 mars 2024 ;
- De toute inexactitude de l'une des garanties ci-dessus.

La Société Bénéficiaire devra informer l'Apporteur des faits donnant lieu à une réclamation au titre de la présente garantie dans les 180 jours ouvrés suivants la date à laquelle la Société Bénéficiaire en aura eu effectivement connaissance.

L'Apporteur aura seul la maîtrise de la défense de ses intérêts au titre des réclamations.

Il pourra être appelé en garantie, et la Société Bénéficiaire pourra lui adresser des réclamations au titre de la présente garantie, pendant un délai de 6 mois à compter de la réalisation définitive de l'apport.

Evaluation des droits sociaux

Les droits sociaux apportés ont été évalués à 70 000 euros, selon les critères et méthodes détaillés à l'annexe 1 du présent contrat.

Les évaluations ci-dessus retenues ont été soumises à Madame Karen SAIMAN, désignée en qualité de Commissaire Aux Apports par décision unanime des associés en date du 30 juin 2024.

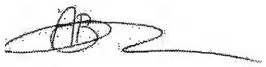
Un original du rapport du cabinet Karen SAIMAN SAS et son associée madame Karen SAIMAN, Commissaire aux apports, demeurera annexé au présent contrat.

Fait en un exemplaire 4 exemplaires.

A Montpellier

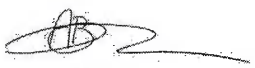
Le 1 er Juillet 2024.

BEL Alexis, Bernard, Raymond



ABL Invest Holding

Son Président, BEL Alexis, Bernard, Raymond



Certifié conforme à l'original le
20-12-2024

Alexis BEL

Certified by yousign

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
MONTPELLIER 2
Le 20/12/2024 Dossier 2024 00079047, référence 3404P02 2024 A 05822
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

yousign

Audit Trail

Version: 23

2024 06 30 - ABL Invest Holding SASU - contrat apport_vdef - signé

Signed by
Alexis BEL

Certified by yousign

ID 1c8e2566-0ff3-4742-8ad1-01829ac7a259
Sending date 2024-12-20 13:20:42 UTC +01:00 | **Expiration date** 2025-06-20 23:59:59 UTC +02:00

All dates and times in this document are displayed in the sender's time zone.

SLASHEO

Sender

Type	User
ID	cae2de4f-09b9-4c76-8f37-572112c375ca
First name	François
Last name	SANCHO
Email address	francois@slasheo.com
Phone number	+33607460561
Organization	SLASHEO
IP address	86.246.212.106

Signer

Signer

First name	Alexis
Last name	BEL
ID	3d55c9b4-859c-4e95-becb-cd8cfa7f54da
Email address	alexis.bel96@gmail.com
Phone number	+33648056026
IP address	90.60.177.89

Authentication

Mode
sms

OTP code
367227

Authentication validated at
2024-12-20 13:30:23 UTC +01:00

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at
2024-12-20 13:30:26 UTC +01:00

Signature process completed at
2024-12-20 13:30:28 UTC +01:00

Documents

Document #1

2024 06 30 - ABL Invest Holding SASU - contrat apport_vdef - signé.pdf

2024 06 30 - ABL Invest Holding SASU - contrat apport_vdef - signé.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
4b96950d-53a8-45e1-8b6a-7b1b8307e010	39f396220d7573f99b58629507feb6a40a42e1c3cf985ade72e6b6537d8e17b5	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Alexis BEL

Hash (sha256)
a27cf369c07f5e46bca7615ba9b8add8abf5e2b4054d9e77c9a2f2ea72343823

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983

Generated at
2023-12-21 14:31:20 UTC +01:00

Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0